



A
Madame Camille BIZON,
Responsable Relations Sociales
Airbus UES

OBJET : Demande d'ouverture de négociation sur le sujet des astreintes

Madame,

Les astreintes opérées par les salariés Airbus, nécessitent une forte expertise et de la réactivité pour répondre aux sollicitations de nos clients soumis à des problématiques d'opérabilité de nos avions. Ce travail exigeant et pressurant nécessite un fort engagement des salariés pour répondre au plus haut niveau de satisfaction de nos clients.

Voilà maintenant plusieurs mois, nous vous avons alerté sur la nécessité, afin de maintenir l'engagement des salariés et l'attractivité de ces activités, de discuter d'une harmonisation des modalités de compensation des astreintes au niveau de l'UES et d'une revalorisation des ces dernières, en gardant en tête la dimension transnationale qui s'opère sur ces périmètres.

Ces discussions, repoussées du fait la négociation du statut social des salariés du groupe Airbus en France, formalisée au travers de l'accord signé le 10 février 2023, laisse maintenant l'opportunité de s'engager dans une négociation sur les modalités de compensations des astreintes, sujet laissé à la main des sociétés comme spécifié à l'article 6.9 dudit accord de groupe.

La CFE-CGC au travers de ce courrier vous fait donc officiellement la demande d'ouverture de négociation sur ce sujet des astreintes des salariés de l'UES.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Guillaume BONNET', written over a faint circular stamp or watermark.

Guillaume BONNET
DSC Adjoint UES Airbus Avions

Le 22/05/2023